REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Date de la convocation : 10/02/2014
Date d'affichage :

Séance du 21 février 2014
L'an deux mille quatorze
Et le vingt et un février à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD
MM. DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusé(e)s : Mmes COVINHES, ZULIANI-SOLIER, MM. BERNAT et CRANSAC

Secrétaire de séance : Mme Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°02-2014

Projet de carte cantonale pour le département de l'AVEYRON

Par courrier du 3 décembre dernier, Monsieur le Président nous a transmis le projet de nouvelle carte cantonale pour notre département afin de nous informer de la situation de notre commune et de l'ensemble du territoire départemental et de recueillir notre avis.

Notre commune, aujourd'hui rattachée au canton de Belmont/Rance doit, selon le projet proposé, intégrer demain le canton Causses et Rougiers.

Cette situation va avoir des conséquences graves pour notre territoire, pour les raisons suivantes :

- *pas de respect de l'intercommunalité (CC morcelée, déstabilisation du travail engagé jusqu'à présent, …)*
- *perte de proximité du conseiller départemental (des distances de déplacement importantes entraveront le travail de terrain du conseiller départemental, distance au bureau centralisateur, plusieurs conseillers départementaux pour défendre un même dossier d'intercommunalité, perte d'efficacité,…)*
- *risque de disparition à terme des services publics (La Poste, gendarmerie, centres de secours,…)*
- *risque de déclin de la commune (risque de perte de dotations de l'Etat…)*

L'Etat ne nous ayant pas consulté préalablement et ne tenant pas compte de la situation de notre territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **de donner un avis défavorable** au projet de carte cantonale pour le Département de l'AVEYRON,
- **de demander** à l'Etat d'être consultés bien en amont d'une nouvelle proposition de carte cantonale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Francis CASTAN